

RCS : AUBENAS  
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 D 00144  
Numéro SIREN : 849 741 509  
Nom ou dénomination : 2 SAINTS-VERNUZ

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2020 sous le numéro de dépôt 6808



## **2 SAINTS-VERNUZ**

Société Civile au Capital de 4 630 000 €

Siège Social : BELAY

07240 SILHAC

---

R.C.S ROMANS 849 741 509

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CIVILE 2 SAINTS-VERNUZ EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 07 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

#### **Audit Dauphiné**

---



Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 4 654 338.08 €, dont 24 338.08 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 4 630 000 € ;
- votre société en date du 23 octobre 2020 a procédé à la cession des 1 800 actions détenues sur la société GUEZE pour un montant de 4 885 524 €. Actions enregistrées pour un montant de 4 629 600 € dans les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 pour un montant.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés.

FAIT A VALENCE, LE 14 décembre 2020

Le Commissaire à la Transformation

AUDIT DAUPHINÉ

Joël FRAISSE